

**Session Plénière du 28 février 2019**

**RAPPORT N°19.01.02 – Transition énergétique en région Centre-Val de Loire : mobiliser face à l’urgence climatique et sociale.**

**Intervention de Matthieu COLOMBIER**

Monsieur le Président,

Dans votre rapport vous définissez la transition énergétique comme étant un levier de justice sociale. Compte tenu du poids financier extrêmement lourd que peut représenter pour bon nombre de Français, y compris en Région Centre-Val de Loire, le coût énergétique nous sommes plutôt d’accord avec vous sur cette approche.

Nous n’oublions pas que, d’après l’INSEE, ce sont plus de 300 000 ménages qui sont en situation de vulnérabilité énergétique en Région Centre-Val de Loire. Cette vulnérabilité énergétique se traduisant par des difficultés pour ces ménages à faire face à leurs dépenses énergétiques pour se loger ou se déplacer.

Nous voyons bien qu’au-delà de l’impact sur l’écologie la situation énergétique dans notre Région soulève de réels aspects socio-économiques.

Nous sommes donc en droit d’attendre une réponse claire et adaptée de la part des pouvoirs publics afin d’accompagner et aider les habitants à bénéficier de logements qui ne ressemblent pas à des passoires énergétiques.

C’est là que nous sommes beaucoup moins enthousiastes que vous semblez l’être à la lecture de ce rapport. En effet, en reprenant l’historique de dispositifs ayant vocation à accompagner les habitants vers une meilleure efficacité énergétique on se rend compte que dans les faits ils sont plutôt peu utilisés quand ils ne sont pas tout simplement abandonnés faute d’efficacité.

Je pense notamment, à l’échelle nationale, aux dispositifs tels que les crédits d’impôts qui ne sont pas applicables aux changements de fenêtres alors qu’il s’agit là d’une des causes majeures de perte énergétique. Je pense également aux prêts à taux zéro dont le recours est en pleine perdition car tout le monde n’a évidemment pas les capacités financières d’emprunter et de financer des travaux onéreux comme la rénovation du toit de leur maison ou le changement de la chaudière au fioul.

Au niveau régional, c'est l'arrêt brutal du dispositif ISOLARIS depuis 2017 qui permettait aux particuliers d'emprunter jusqu'à 40 000 € sur 15 ans à taux zéro pour des travaux de rénovation énergétique. Nous avons déjà regretté cette disparition l'année dernière. Ce rapport fait ressortir tout le paradoxe d'un tel arrêt de ce dispositif.

Toutefois, le faible recours par les particuliers aux dispositifs d'aides nationales et régionale peut-il, peut-être, s'expliquer par les résultats d'une étude de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. En effet l'Ademe estime que « les travaux de rénovation n'ont pas l'air d'avoir de fortes répercussions sur la consommation d'énergie des ménages. Concernant les travaux entrepris au niveau des toits et des combles par exemple, seuls un tiers auraient un impact très efficace sur la consommation d'énergie. »

Au-delà des particuliers, peut-être est-ce également cette étude qui justifierait le fait que les objectifs fixés par la Région dans le contrat de performance énergétique de 2010 en faveur de l'efficacité énergétique des lycées sont encore très loin d'être atteints de l'aveu même de votre rapport.

De même, il est constaté des retards conséquents sur les engagements de l'axe 5 du FEDER qui concerne pour une part importante l'efficacité énergétique des bâtiments. Il est constaté une réalisation de seulement 11 % de l'estimé à fin 2018. En cause : Essentiellement la complexité des processus mais également les réelles difficultés financières des communes et des bailleurs sociaux qui subissent directement les mesures gouvernementales d'hier et d'aujourd'hui.

Je pense qu'il y a là plusieurs axes à prendre en considération en vue d'une transition énergétique qui soit à la fois tournée vers l'efficacité et la rentabilité économique pour les particuliers.

Je vous remercie de votre attention.